



Interprétation d'une clause

Par **Oula**, le **26/09/2010** à **14:11**

Messieurs Dames, bonjour.

J'ai, dans mon contrat, un paragraphe définissant mon variable.
Ce paragraphe est exactement celui-ci :

"M. XXX pourra bénéficier de l'application d'un bonus trimestriel d'un montant de NNN € bruts pour une atteinte à 100% des objectifs qui lui auront été donnés".

Ma question : mon employeur a-t-il le droit de ne pas me verser ce "bonus" ? Et si oui, sous quelles conditions ?

Sachant que j'ai réalisé parfaitement toutes les tâches qui m'étaient assignées, même s'il n'y a pas d'évaluation écrite de cette réalisation. Il n'y a surtout pas d'évaluation contraire (avertissement, mail ou autre).

Merci et bonne journée à vous.